

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

Rapport d'activité 2019

Compte rendu des actions menées en 2019

Évolution des statuts et règlements fédéraux et des structures territoriales

Notre séminaire du 21 septembre 2018 à Saint-Hilaire-du-Touvet avait trouvé un quasi-consensus concernant :

- des propositions de retouches de l'organisation fédérale (statuts et règlement intérieur) ;
- des principes d'allègement de l'organisation des structures territoriales (ligues et CDVL).

Début 2019, les élus de la FFVL ont priorisé le travail sur l'organisation fédérale, de façon à pouvoir présenter un projet en mars 2020 (dernière AG avant l'élection d'une future équipe). Ensuite, le Comité directeur fédéral a structuré trois groupes de travail, dont le « GT1 » dédié aux questions organisationnelles.

Sa feuille de route visait à « faire évoluer l'organisation de la FFVL afin de :

- répondre aux demandes des licenciés de rendre le système plus accessible et compréhensible ;
- renforcer le sentiment d'appartenance des licenciés à la FFVL ;
- s'adapter aux changements :
 - o perte délégation kitesurf,
 - o évolution de l'organisation du modèle de gouvernance du sport en France,
 - o missions assignées par l'Etat aux fédérations agréées,
 - o évolution de l'équipe technique ;
- s'adapter aux demandes des pratiquants (y compris les non licenciés) de nos activités ».

Dans le cadre de la mission confiée au « GT1 », le président de la commission a participé au séminaire du 7 septembre 2019. Celui-ci a été fort bien mené et a débouché sur un certain nombre de pistes d'évolutions statutaires et aussi de propositions concrètes.

Parmi ces propositions, le CD fédéral du 12 octobre 2019 a validé les orientations pouvant faire consensus. Ces principes ont ensuite été formalisés pour être débattus lors du CD du 23 février 2020, en vue de leur présentation à l'AG du 29 mars 2020.

Du coup, la réflexion sur l'évolution des statuts des structures territoriales de la FFVL n'a pas été approfondie en 2019 et se trouve désormais reportée à 2020.

Réflexions sur les ODVL

Le projet d'établir une charte type pour les ODVL (organismes concourant au développement du vol libre) reste au point mort du fait de la variété des structures concernées.

Notre commission reste à disposition de la FFVL.

Soutien aux clubs et aux structures territoriales

Comme chaque année, on a été sollicité par des clubs, CDVL ou ligues ayant besoin d'expertise organisationnelle ou de soutien durant une phase de difficultés institutionnelle ou relationnelle.

Toutefois, notre commission n'a qu'un rôle de mise en perspective et de conseil, dans la mesure où la FFVL n'a pas autorité sur le fonctionnement ou sur le management des clubs, CDVL ou ligues, sauf manquement aux obligations fédérales.

Perspectives pour 2020

Évolution des statuts et règlements fédéraux et des structures territoriales

Sauf impératif, il n'est pas prévu de retoucher les statuts fédéraux au-delà de l'AG de mars 2020, du fait que l'AG électorale se présente ensuite.

De ce fait, la commission va pouvoir enfin se pencher sur l'évolution des statuts types des clubs et des structures territoriales (CDVL et ligues)... avec toutefois un an de retard.

On rappelle ci-après des objectifs recherchés :

- dissocier les statuts des ligues et des CDVL de façon à simplifier l'administration des CDVL ;
- citer le respect de la charte d'éthique de la FFVL ;
- ajouter « *organisation des formations des responsables associatifs et des pratiquants* » aux objectifs des ligues et des CDVL ;
- assouplir le mode électoral des CDVL ;
- réorganiser les modalités de féminisation des ligues ;
- assouplir la date de l'AG annuelle des ligues et/ou des CDVL ;
- indiquer que « *les candidats doivent avoir souscrit leur licence au sein d'une structure de la ligue et/ou du CDVL* » ;
- indiquer dans le processus électif « *s'il y a assez de candidats* » ;
- supprimer le quorum « *nombre de structures* » pour les AGE ;
- modifier quelques détails rédactionnels pour les ligues et pour les CDVL (y compris CIDVL).

Charte de l'encadrant bénévole FFVL (parapente et delta)

Ce document fédéral doit désormais être signé par tout encadrant (animateur fédéral, accompagnateur fédéral et biplaceur associatif) lors de sa prise de licence par Internet.

Il n'avait toutefois pas été soumis à l'avis préalable de notre commission : il serait désormais pertinent d'en assurer une relecture critique afin d'en faire évoluer certains éléments.

Soutien aux clubs et aux structures territoriales

Comme chaque année, nos structures connaîtront des problèmes d'interprétation des statuts et aussi des conflits locaux. Notre commission sera encore sollicitée par diverses structures pour les aider à dépasser des moments troublés ou apaiser des conflits.

Le fait que notre commission n'ait pas de pouvoir décisionnel permet de tempérer les enjeux et si possible de dépassionner les rivalités. Ce rôle de conseil interne n'est toutefois pas antagoniste avec des consultations d'avocat, parfois nécessaires.

La commission reste donc au service de toutes les structures de la FFVL, de façon à leur apporter les informations nécessaires à un développement harmonieux et à tenter de résoudre des conflits, dans le cadre du respect des individus et des statuts des structures.

Bruno Ferry-Wilczek
Président de la commission Statuts et Règlements